

PASS CLUB

(A remplir par l'athlète et à transmettre au club)

VALIDITÉ DU PASS CLUB : 1 MOIS / UTILISABLE UNE SEULE FOIS PAR ATHLÈTE

DATE DE DÉBUT:

DATE DE FIN:

**LE PASS CLUB DOIT ÊTRE CONSERVÉ PAR
LE CLUB (IL N'EST PAS RENVOYÉ A LA
F.F.TRI.)**

**POUR ÊTRE VALABLE UN PASS CLUB DOIT ÊTRE RENSEIGNÉ APRÈS
SIGNATURE DANS ESPACE TRI 2.0**

1

INFORMATIONS CLUB

NOM DU CLUB : BOURGES TRIATHLON.....

NUMÉRO D'AFFILIATION DU CLUB :

519

Cachet et signature du club
BOURGES TRIATHLON
Maison des Associations
28 rue Gambon - 18000 BOURGES



2

INFORMATIONS ATHLÈTE

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL ET VILLE :

DATE DE NAISSANCE :

EMAIL :

TELEPHONE :

Signature de l'athlète

3

ASSURANCE ET NEWSLETTER

ASSURANCE

Le soussigné est informé :

- Qu'il bénéficie, dans le cadre du Pass Club, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la F.F.TRI. auprès d'ALLIANZ,
- Que le Pass Club ne comprend aucune garantie d'assurance de personne,
- Qu'il peut être de son intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive - la pratique sportive de son enfant - peut l'exposer.
- Que son vélo - le vélo de son enfant - ne bénéficie d'aucune couverture assurance. Les dégâts matériels qu'il - que son enfant - pourrait causer à son vélo ou aux vélos de tiers ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.
- Que les dégâts que des tiers pourraient occasionner à son vélo - au vélo de son enfant - ne sont pas couverts par l'assurance responsabilité civile fédérale.

NEWSLETTER

En demandant un Pass Club, le soussigné accepte de recevoir la newsletter F.F.TRI. Si ce dernier ne souhaite plus la recevoir, il pourra se désinscrire en cliquant sur le lien de désinscription proposé sur chaque newsletter.